



## Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée

🕒 Dernière mise à jour des données de ce texte : 20 juillet 2018

NOR : ESRS1817654D

JORF n°0164 du 19 juillet 2018

**Version en vigueur au 21 février 2022**

Le Premier ministre,  
Sur le rapport de la ministre des solidarités et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,  
Vu le code de l'éducation ;  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15 mai 2018 ;  
Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 16 mai 2018,  
Décrète :

### Article 1

A modifié les dispositions suivantes

- Crée Code de l'éducation - Paragraphe 1 : Dispositions générales (V)
- Crée Code de l'éducation - Paragraphe 2 : Accès à la formation (V)
- Crée Code de l'éducation - Paragraphe 3 : Obtention du diplôme par validat... (V)
- Crée Code de l'éducation - Paragraphe 4 : Modalités d'obtention du diplôme (V)
- Crée Code de l'éducation - Section 6 : Les formations d'auxiliaire médical... (V)
- Crée Code de l'éducation - Sous-section 1 : Le diplôme d'Etat d'infirmier ... (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-73 (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-74 (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-75 (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-76 (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-77 (M)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-78 (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-79 (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-80 (V)
- Crée Code de l'éducation - art. D636-81 (V)

### Article 2

A modifié les dispositions suivantes

- Modifie Code de l'éducation - art. D612-34 (M)

### Article 3

A modifié les dispositions suivantes

- Modifie Code de l'éducation - art. D613-7 (V)

### Article 4

La ministre des solidarités et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 18 juillet 2018.

Edouard Philippe  
Par le Premier ministre :

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,  
Frédérique Vidal

La ministre des solidarités et de la santé,  
Agnès Buzyn